

Evry, le 17 janvier 2014

### Programme de rachat d'actions, autorisé par l'AGM du 28 mai 2013

Conformément à l'autorisation donnée par la 10<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 28 mai 2013 et au descriptif du programme de rachat d'actions adopté par le Directoire en date du 30 septembre 2013, le Directoire de SELECTIRENTE s'est réuni le 7 janvier 2014 et a décidé :

- d'utiliser le programme de rachat d'actions avec pour objectif d'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange afin de satisfaire les demandes de conversion des obligations en actions qui se présentent (suite à l'émission d'OCEANE du 17 décembre 2013), et à défaut d'annuler tout ou partie des actions achetées ;
- d'allouer un budget spécifique à cet effet, et d'en fixer les limites à 315 000 €.

A ce titre et conformément à la réglementation relative aux rachats d'actions (art. 241-4 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers), SELECTIRENTE déclare avoir effectué les transactions suivantes sur actions propres lors de la séance de bourse du 7 janvier 2014 :

Catégorie de titres : ACTIONS – code ISIN : FR0004175842

		Nombre de titres <sup>(1)</sup>	Prix moyen pondéré <sup>(2)</sup>	Montant
Séance du 7 janvier 2014	Achats	400	59,25 €	23 700,00 €
	Ventes			
TOTAL	Achats	400	59,25 €	23 700,00 €
	Ventes			

(1) Y compris les titres acquis par l'intermédiaire d'un instrument dérivé (sans objet pour la présente déclaration).

(2) Il s'agit du prix moyen pondéré brut.

**Contacts :**

**SELECTIRENTE**  
Jean-Marc PETER  
Directeur Général SOFIDY  
Tél. 01 69 87 02 00

[www.selectirente.com](http://www.selectirente.com)  
Eurolist C d'Euronext Paris  
Code ISIN : FR0004175842  
Mnémonique SELER